

Éditorial

La liberté académique, entre ombre et lumière

Vous vous en souvenez sans doute : en octobre dernier, la chercheuse franco-iranienne Fariba Adelkhah rentrait enfin en France, graciée mais non acquittée, après plusieurs années de détention dans la tristement célèbre prison d'Evin pour détenus politiques au nord de Téhéran. Poursuivie pour « espionnage » et « atteinte à l'ordre public », elle aura finalement été incarcérée pour « propagande contre le système » et « complot contre la sûreté nationale », alors qu'elle ne faisait qu'exercer son métier, celui, précisément, de chercheuse. Docteure honoris causa de l'Université de Genève, spécialiste de l'anthropologie sociale et politique de l'Iran postrévolutionnaire, Fariba Adelkhah est devenue l'un des symboles mondiaux de la lutte pour la liberté académique. Mais que sa récente libération des geôles de la République islamique d'Iran, aussi réjouissante soit-elle, ne nous fasse pas trop vite oublier la morosité du tableau d'ensemble.

Car la liberté académique ne va pas bien. Elle se porte même de mal en pis de par le monde, si l'on se réfère aux rapports *Free to Think*, un projet de surveillance mené annuellement par le réseau Scholars at risk (SAR) : le rapport 2023 documente 409 attaques contre des universitaires et leurs institutions dans 66 pays et territoires. Son pendant de 2020 faisait état de 341 atteintes à la liberté académique dans 58 pays et territoires. *Free to Think 2017* analysait quant à lui 257 attaques signalées contre des communautés de l'enseignement supérieur dans 35 pays et territoires. Si les méthodes et les conditions de recensement de cas ne sont sans doute pas identiques en tout point d'une année à l'autre, il n'en demeure pas moins incontestable que le respect des libertés académiques affiche un recul notable à l'échelle globale, comme le confirme l'indice de liberté académique, un outil codéveloppé par le réseau SAR et d'autres institutions. Cette fâcheuse évolution ne manque pas d'alarmer.

Cela est d'autant plus inquiétant que les différentes analyses témoignent d'une péjoration de la situation non seulement dans les pays soumis à un régime autoritaire, mais aussi, çà et là, en contexte démocratique. Voilà donc un thème brûlant dont l'ASSH s'est saisie en 2022, en mettant sur pied un groupe de travail ad hoc. Au travers de ce nouveau numéro de notre Bulletin, il ne s'agit bien sûr

pas de faire toute la lumière sur la vaste question de la liberté académique, mais d'en éclairer certains aspects, de dissiper la brume sur quelques prises de vue, pour ainsi dire. Qu'est-ce qui définit, pour commencer, la liberté académique ? Comment distinguer liberté d'expression générale et liberté d'expression académique ? Qu'en est-il de la liberté académique en Suisse ? De quels privilèges, mais aussi de quels devoirs s'assortit la réflexion en tant que compétence clé de l'activité académique ? Comment s'articulent financements privés de la recherche – ou, à l'inverse, influence idéologique étatique, à l'exemple d'un pays comme la Pologne – et liberté académique ? Quid des agressions contre le véhicule même de cette liberté, à savoir la langue ?

Voilà quelques-unes des questions abordées dans notre dossier thématique. Mais la réflexion se prolonge aisément au-delà des contributions qui le constituent. Ainsi, nous vous proposons par ailleurs un article sur la mise en danger de la démocratie par le code informatique et la gouvernance algorithmique, qui ne manque pas d'enrichir, même indirectement, nos considérations sur la liberté académique. Dans « Le mot de la fin », l'évocation dystopique du Dies Academicus 2053 de l'Université de Lozane (réforme orthographique oblige) nous donne de quoi méditer, frissons dans le dos à l'appui, sur la fonction sociale et politique des chercheurs et chercheuses. Enfin, la liberté évoquée grandioisement par les images de montagnes, dans le recueil central comme sur la couverture et ci-contre, nous invite à prendre soin des biens menacés, qu'ils soient d'ailleurs d'ordre naturel ou académique, et à assumer nos responsabilités en tant que citoyens ou chercheuses à l'égard des connaissances et du savoir. Les ciels tantôt noir profond tantôt blanc éclatant s'accompagnent ici de tout un camaïeu de gris, qui peuvent être autant de plaidoyers en faveur des discours nuancés, de la culture du débat, des échanges d'idées et du respect des opinions d'autrui face à la complexité du monde.

*Fabienne Jan
Corédactrice*

